

**AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE**

AUX : Parties et communauté juridique

DE : L'honorable Marc Noël,
Juge en chef de la Cour d'appel fédérale

DATE : Le 17 juin 2021

OBJET : Rétablissement graduel des délais de dépôt pour tous les dossiers

[1] Par le biais d'un avis aux parties et à la communauté juridique émis le [19 mars 2020](#), la Cour d'appel fédérale a suspendu l'écoulement des délais prévus aux termes des *Règles des Cours fédérales* ainsi qu'en vertu des ordonnances et des directives en vue de se conformer aux règlements et aux décrets fédéraux concernant la pandémie de COVID-19. La période de suspension a été prolongée le [2 avril 2020](#), le [12 mai 2020](#) et le [28 mai 2020](#) jusqu'à sa levée graduelle, conformément à l'[avis émis le 11 juin 2020](#).

[2] En réponse à l'aggravation de la situation sanitaire dans certaines régions au printemps dernier, la Cour d'appel fédérale a, [par le biais d'un avis aux parties et à la communauté juridique émis le 21 avril 2021](#), rétabli la période de suspension en retirant un certain nombre de dossiers sélectionnés et en rétablissant la période de suspension dans le cas des procédures intentées le ou après le 21 avril 2021.

[3] La situation sanitaire s'est depuis suffisamment améliorée pour permettre la reprise graduelle de l'écoulement des délais pour tous les dossiers comme suit :

- Les dossiers ayant été « désélectionnés » conformément à l'avis aux parties et à la communauté juridique émis le 21 avril 2021 et qui n'ont pas autrement été exclus de l'application de la période de suspension aux termes d'une ordonnance de la Cour seront de nouveau inclus dans la liste des causes sélectionnées du lundi 21 juin 2021 en tant que dossiers « resélectionnés ». Les délais de dépôt pour ces dossiers commenceront à courir à compter du lundi suivant (28 juin 2021).
- En ce qui a trait à toute autre procédure, les parties et les avocats sont invités à consulter régulièrement la liste hebdomadaire des causes sélectionnées (publiée chaque lundi sur la [page d'accueil](#) de la Cour sous la rubrique « Quoi de neuf »?) pour vérifier le statut de leur dossier.

[4] Les parties sont invitées à consulter régulièrement le site Web de la Cour ([www.fca-
caf.gc.ca](http://www.fca-caf.gc.ca)) sur lequel seront affichés les mises à jour et tout changement pertinent à la procédure applicable. À cette fin, elles peuvent également consulter notre compte Twitter (@CourAppFed_fr ou @FedCourtApp_en).

« Marc Noël »
Juge en chef,
Cour d'appel fédérale